
Prénom, Nom

Adresse (No civique, rue, ville, code postal)

Téléphone maison

Téléphone cellulaire

Courriel

Site internet

SECTION A - CATÉGORIES DE MEMBRE

- 1. Professeur certifié de la méthode Feldenkrais^{MD} d'éducation somatique - 250\$ - Remplir la section B**
Critères : Avoir terminé un programme de formation professionnelle d'au moins 800h reconnu par la Feldenkrais Guild of North America (FGNA) et se conformer aux conditions d'admission. Caractéristiques : Autorisé à utiliser les marques déposées : Méthode FeldenkraisMD, Prise de Conscience par le MouvementMD (guidé verbalement) et Intégration FonctionnelleMD (guidé par le toucher) • Droit de vote sur toutes les décisions et concertations québécoises et internationales • Membre du Regroupement pour l'Éducation Somatique (RES) • Affiliation avec l'International Feldenkrais Federation (IFF) et la FGNA • Accès à des activités de ressourcement au Québec et internationalement
- 2. Éducateur somatique certifié par l'AFQ - 200\$ - Remplir la section B**
Critères : Avoir terminé un programme de formation professionnelle d'au moins 800h reconnu par l'AFQ et se conformer aux conditions d'admission. Caractéristiques : Autorisé à enseigner la conscience de soi par le mouvement (guidé verbalement) et l'intégration somatique (guidé par le toucher) • Droit de vote sur toutes les décisions et concertations québécoises • Membre du Regroupement pour l'Éducation Somatique (RES) • Accès aux activités de ressourcement (AFQ et RES)
- 3. Éducateur somatique certifié par l'AFQ pour enseigner le travail guidé verbalement - 200\$ - Remplir section B**
Critères : Avoir terminé un programme de formation professionnelle d'au moins 450h reconnu par l'AFQ et se conformer aux conditions d'admission. Caractéristiques : Autorisé à enseigner la conscience de soi par le mouvement (guidé verbalement) • Droit de vote sur toutes les décisions et concertations québécoises • Membre du Regroupement pour l'Éducation Somatique (RES) • Accès à des activités de ressourcement (AFQ et RES)
- 4. Membre non résident certifié par l'AFQ (cocher 2 ou 3) - 200\$ - Remplir la section B**
Correspond à la catégorie 2 ou 3 et réside à l'extérieur du Québec.
- 5. Non-résident certifié par une autre association Feldenkrais - 125\$ - Association : _____**
Critères : Être membre d'une autre association Feldenkrais affiliée à l'IFF. Caractéristiques : Pas de droit de vote • Membre du Regroupement pour l'Éducation Somatique (RES) • Accès à des activités de ressourcement au Québec et internationalement
- 6. Membre étudiant - 10\$ - École : _____**
Critères : être étudiant d'un programme de formation professionnelle reconnu par l'AFQ, la FGNA ou la IFF. Caractéristiques: Pas de droit de vote • Accès à des activités de ressourcement (AFQ et RES)
- 7. Membre non actif - 100\$**
Professeur ou éducateur somatique qui désire faire une pause professionnelle pour une durée limitée (voir section C). Caractéristiques : Pas de droit de vote • Accès à des activités de ressourcement (AFQ et RES)
- 8. Membre ami - 50\$**
Toute personne sans pratique active qui manifeste un intérêt pour la Méthode Feldenkrais et les activités de la communauté Feldenkrais au Québec. Caractéristiques : Pas de droit de vote • Accès à des activités de ressourcement ouvertes au public (AFQ)

Libeller votre chèque* au nom de l'AFQ et poster le tout **avant le 31 mars**† :

Claude-Marie Caron, président de l'AFQ
176 rue Greenfield, Greenfield Park, Québec, J4V 2J5

Ou envoyer **vos** paiement par **Paypal** à afq@feldenkraisqc.info (ajouter 3% pour les frais) et retourner votre formulaire par courriel.

* Possibilité de faire deux versements en faisant parvenir des chèques post-datés au 1^{er} avril et 15 juin (moitié du montant total par versement).

† Des frais de 25\$ seront demandés pour une inscription après le 30 avril (seulement pour les membres certifiés – catégories 1, 2, 3 et 4).

SECTION B – CERTIFICATION (pour les catégories de membre 1, 2, 3 et 4)

TERMES ET PRATIQUES AUTORISÉES

Seul un membre *Professeur certifié de la méthode Feldenkrais d'éducation somatique* peut utiliser ces termes appartenant à la *Feldenkrais Guild of North America* :

- **Méthode Feldenkrais^{MD}**
- **Prise de conscience par le mouvement^{MD}** : décrit un travail guidé verbalement, habituellement dans un contexte de groupe.
- **Intégration fonctionnelle^{MD}** : décrit un travail guidé principalement par le toucher, dans un contexte individuel.

Termes à être utilisés par les *Éducateurs Somatiques certifiés par l'AFQ* ayant terminé une formation d'au moins 450 heures :

- **Inspiré du travail de Moshe Feldenkrais**
- **Conscience de soi par le mouvement** : décrit un travail guidé verbalement, habituellement dans un contexte de groupe.
- **Intégration somatique** : décrit un travail guidé principalement par le toucher, dans un contexte individuel. *Seul un membre certifié ayant terminé une formation d'au moins 800 heures peut utiliser ce terme.*

En étant membre certifié, vous bénéficiez de la visibilité sur le site internet www.feldenkraisqc.info et sur le site du Regroupement pour l'éducation somatique www.education-somatique.ca. Pour en profiter, envoyez vos coordonnées, une photographie ainsi qu'une courte biographie à l'adresse suivante : afq@feldenkraisqc.info

Je refuse que mon nom apparaisse sur le site internet de l'AFQ et du RES

- J'ai respecté (ou je m'engage à respecter) les critères de certification : suivre les standards de pratique et le code d'éthique (1), posséder une assurance professionnelle (2) et compléter les heures requises en pratique professionnelle (3) et en formation continue (4).

Signature : _____

Date : _____

Critères de certification

1. Respecter le code d'éthique

Respecter le code d'éthique du Regroupement pour l'éducation somatique : <http://feldenkraisqc.ca/wp-content/uploads/2015/08/Code-de-deontologie-RES.pdf>

2. Assurance professionnelle

Une assurance professionnelle est requise (pour les catégories de membres 1, 2, 3 et 4). Une telle assurance peut être contractée par le Regroupement pour l'Éducation Somatique (RES) ou par toute autre association.

Nom de l'assureur (inscrire RES si vous souscrivez à l'assurance de groupe du RES) : _____

3. Pratique professionnelle

- Option 1* : Accumuler annuellement 100 heures d'enseignement en éducation somatique (leçons guidées verbalement et par le toucher) ou 40 heures (leçons guidées verbalement) pour les membres « éducateur somatique certifié pour enseigner le travail guidé verbalement ».
- Option 2* : Accumuler annuellement 50 heures d'enseignement en éducation somatique (leçons guidées verbalement et par le toucher) et avoir réalisé 50 heures de développement de pratique ou 30 heures d'enseignement (leçons guidées verbalement) plus 15 heures de développement de pratique pour les membres « éducateur somatique certifié pour enseigner le travail guidé verbalement ». En choisissant l'option 2, le membre s'engage à rédiger un texte d'environ une page pour expliquer ses démarches en développement de pratique et annexera des documents comme des publicités, des extraits de projets s'il y a lieu. Notez que si un membre cumule plus de 20h en formation continue, l'excédant peut être transféré dans les heures de développement de pratique.

Nombre d'heures d'enseignement lors de la dernière année : _____

* Consultez le site internet : <http://www.feldenkraisqc.info/assurance.html> pour plus d'informations sur l'assurance offerte par le RES

Formation continue

Participer dans l'année à 20 heures de formation continue dans le domaine de l'éducation somatique en combinant une ou plusieurs des modalités suivantes :

a) Postformation dans la Méthode Feldenkrais^{MD} : Participer à des séminaires, ateliers ou programmes de formation professionnelle offerts par des professeurs certifiés ayant 4 années ou plus d'expérience professionnelle de la méthode Feldenkrais^{MD}.

b) Expérience d'enseignement professionnel : Les professeurs certifiés possédant au moins 4 années d'expérience depuis leur graduation peuvent accumuler la moitié des heures requises en enseignant un nombre d'heures équivalent de classes, d'ateliers ou de séminaires à d'autres membres de la communauté. Il n'est pas requis d'être un formateur autorisé ou un assistant formateur pour offrir une postformation ; les formateurs autorisés et les assistants formateurs peuvent compléter ou accumuler la formation continue exigée en enseignant un nombre équivalent d'heures à l'intérieur d'un programme de formation professionnelle ou d'une postformation accréditée.

c) Conférences annuelles de la FELDENKRAIS GUILD^{MD} et de l'IFF : 1) Participer à la conférence annuelle équivalent à 20 heures de formation continue. 2) Conférence personnelle : Une ou des conférences que vous avez préparées et données en tant que conférencier principal ou avec d'autres collègues auprès du public, afin de promouvoir la méthode Feldenkrais.

d) Perfectionnement mutuel : Participer à des groupes d'études avec des collègues (i.e. des professeurs se réunissant pour démontrer leurs habiletés à donner des leçons de groupe et des leçons individuelles) afin de donner et de recevoir une rétroaction constructive, d'analyser des sujets pertinents à la compréhension de la méthode Feldenkrais® ; étudier avec un autre professeur de la méthode Feldenkrais afin de s'initier à d'autres domaines d'application de la méthode.

e) Perfectionnement autogéré dans la méthode Feldenkrais^{MD} : Étude de matériel audio et vidéo de praticiens certifiés en Prise de Conscience par le Mouvement (PCM) et/ou en Intégration Fonctionnelle (IF). EX. : la formation d'Amherst avec Moshe Feldenkrais.

f) Expérience équivalente : Toutes études contribuant à la croissance du praticien. EX. : arts martiaux, neurobiologie, cybernétique, approches somatiques, etc.

Nombre d'heures de formation continue : _____

Détaillez : _____

SECTION C - STATUT DE TRANSITION (certification sous condition pour les membres non actifs)

Ce statut s'applique aux enseignants qui ont quitté la pratique active. Pour redevenir membre certifié (et pouvoir à nouveau utiliser les marques de commerce dans le cas d'un professeur certifié de la méthode Feldenkrais), l'enseignant doit s'engager dans l'année à venir à :

- Entre 0-2 ans d'arrêt** : Investir 100 heures (ou 40 heures dans le cas des enseignants certifiés pour enseigner le travail verbalement) dans la pratique de l'enseignement de l'éducation somatique inspiré par Moshe Feldenkrais et consacrer 20 heures de formation continue dans le domaine de l'éducation somatique.
- Après 2 ans d'arrêt** : Investir 100 heures (ou 40 heures dans le cas des enseignants certifiés pour enseigner le travail verbalement) dans la pratique de l'enseignement de l'éducation somatique inspiré par Moshe Feldenkrais et consacrer 20 heures à de la formation continue dans le domaine de l'éducation somatique. Au moins 10 de ces heures devront se faire sous forme de supervision, en individuel ou en petits groupes, auprès d'une praticienne ou d'un praticien local de son choix afin de recevoir un meilleur support pédagogique.
- Après 4 ans ou plus d'arrêt** : Investir 100 heures (ou 40 heures dans le cas des enseignants certifiés pour enseigner le travail verbalement) dans la pratique de l'enseignement de l'éducation somatique inspiré par Moshe Feldenkrais et consacrer 40 heures à de la formation continue dans le domaine de l'éducation somatique. Au moins 20 de ces heures devront se faire sous forme de supervision, en individuel ou en petits groupes, auprès d'une praticienne ou d'un praticien local de son choix afin de recevoir un meilleur support pédagogique*. Ces heures de supervision pourront être réparties sur une durée de 24 mois.

* Le ou la superviseur(e) est une personne ressource importante et inspirante pour un retour à une pratique active.